



Bulletin d'adhésion au SNUipp-FSU 84 - 2017/2018

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom :

Déjà syndiqué l'année dernière ? Ne complète que les informations qui ont changé !

Date de naissance:/...../.....

Adresse complète (pour la presse syndicale) :

Téléphone fixe : Portable

e-mail :

Etablissement scolaire de rattachement

Établissement:

Ville :

Situation professionnelle

Année de sortie IUFM/ESPE:

Corps : Échelon : Temps partiel : Type nomination : définitive / provisoire

- adjoint(e) maternelle adjoint(e) élémentaire TR ou brigade
- enseignement spécialisé directeur(trice) AAD ou AESH
- PES

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser, à mon domicile les publications qu'il éditera.
Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et la gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans le fichier de traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 16/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

Ma cotisation s'élève à : euros (à compléter avec le tableau ci-dessous)

- Par chèque(s) à l'ordre du SNUipp-FSU 84
- Par prélèvement fractionné ou non (joindre le mandat de prélèvement SEPA Core complété ainsi qu'un RIB)

NB: pour des raisons de gestion comptable, le nombre de prélèvements ouvert diminue en fonction du mois de ton adhésion.

Ex: Si j'adhère en septembre, je peux choisir le prélèvement maximum: 10 fois.

Si j'adhère en décembre, le prélèvement maximum sera de 8 fois.

- Par CB (uniquement sur le site du SNUipp-FSU 84)



à retourner au SNUipp-FSU 116, rue Carreterie 84 000 Avignon
ou par mail : snu84@snuipp.fr

BAREME DE BASE DES COTISATIONS 2017-2018											
ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
INSTITUTEURS						119	132	138	145	154	168
Coût réel après réduction d'impôt						40,5	44,9	46,9	49,5	52,4	57,12
P.E.			110	137	145	153	162	174	185	199	213
Coût réel après réduction d'impôt			37,4	46,6	49,3	52	55	59,2	63	67,7	72,4
P.E. HORS CLASSES			203	216	235	249	264				
P.E.G.C.					135	142	147	152	165	178	183
P.E.G.C. HC	150	157	166	177	197	210					
PEGC CLASSE EXCEP.	200	213	223	238	250						

CAS PARTICULIERS	Cotisation	Après crédit d'impôts (66%)
MASTER	35€	11,9
PES	80€	27,2
Temps partiel	Proportionnel à la quotité 92€ minimum	
Disponibilité; congé parental	80€	27,2
Congé de formation	85% de la cotisation d'origine	
retraités	92 €	31,3
A.E, AAD, AVS, AESH	35€	11,9

MAJORATIONS	
Adjoints en REP+	+ 5 €
Postes spécialisés ASH ; PEMF ; CPC ; Directeur de + de 3 classes	+ 10 €
Directeur de moins de 3 classes	+ 1 €

Fait à Le :/...../20.....

Signature :

66 % du montant de la cotisation syndicale est remboursé sous forme de crédit d'impôts.